

**Zeitschrift:** Défis / proJURA

**Herausgeber:** proJURA

**Band:** 5 (2007)

**Heft:** 17: L'énergie

**Artikel:** Minergie et son évolution

**Autor:** Jeannotat, Francis

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-824043>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Minergie et son évolution

Par Francis Jeannotat

Délégué jurassien à l'énergie

**Minergie est une association qui regroupe différents partenaires tels que les pouvoirs publics, l'économie et d'autres organisations.**

Elle a pour but de promouvoir la construction de bâtiments de qualité à faible consommation d'énergie. L'objectif est rempli lorsque la valeur exigée est atteinte et répond au standard Minergie. Pour cela, il est nécessaire de mieux isoler le bâtiment en question, y tenir compte de l'apport possible d'énergies renouvelables et surtout adopter le principe de l'aération douce comme moyen de renouvellement d'air. Cette association est née de diverses réflexions et a été fondée en 1998. Depuis, bien du chemin a été parcouru. Actuellement, le standard Minergie est ainsi largement répandu en Suisse avec plus de 7000 bâtiments.

## Encouragement du canton du Jura

L'évolution dans la République et Canton du Jura n'est toutefois pas aussi spectaculaire malgré les séances d'information, les portes ouvertes et autres cours de sensibilisation. La 1ère maison Minergie a été inaugurée en 2000, ce qui a permis d'entrevoir le lancement de ce standard dans la République et Canton du Jura. Il faut relever que 40 projets ont fait l'objet d'une requête à ce jour. La majorité des objets déposés concerne l'habitat et comprend un habitat collectif. La République et Canton du Jura a voulu encourager cette démarche en optant pour Minergie lors de la construction du Centre professionnel à Porrentruy inauguré en 2004. L'assainissement

du Séminaire à Porrentruy est également le fruit d'une réflexion visant un développement durable en misant sur le label Minergie. D'autres projets industriels sont en passe d'être accrédités par le label Minergie. Un assainissement de bâtiment exemplaire (isolation de façades, toiture et fenêtres) peut également répondre au standard Minergie pour autant que le renouvellement d'air soit géré automatiquement.

L'association Minergie a développé d'autres standards pour répondre à la demande de personnes convaincues du bien-fondé de cette démarche et prêtes à s'engager davantage.

## Plusieurs labels

Le label Minergie-P qualifie un bâtiment à hautes performances énergétiques pour lequel un apport d'énergies renouvelables est incontournable. Les épaisseurs d'isolation deviennent conséquentes, l'étanchéité doit être parfaite et respecter des valeurs limites. Les appareils électriques doivent être munis de l'Etiquette énergétique A. La consommation d'un tel bâtiment se situe à env. 20% de la consommation d'un bâtiment traditionnel. Le chauffage ne nécessite pas obligatoirement une installation avec chauffage de sol ou radiateurs sachant que l'air de renouvellement permet d'amener la chaleur nécessaire au maintien du confort d'habitation. La pose d'un appoint d'énergie tel qu'un poêle à bois permet de réduire sensiblement les besoins en électricité lorsque les journées ensoleillées se font rares. Actuellement 134 bâtiments répondent à ce standard en Suisse dont le 1<sup>er</sup> romand inauguré en 2004 aux Bois.

Le label Minergie-ECO est la résultante d'une coopération de deux associations (Minergie + eco-bau) désirant apporter une approche globale

à la qualité intrinsèque du bâtiment. Les aspects de confort thermique, de renouvellement d'air et de consommation d'énergie primaire sont analysés de manière conventionnelle par l'association Minergie. Par contre, les aspects physiologiques tels que les apports de lumière naturelle, le bruit et la qualité de l'air à l'intérieur de l'habitat font l'objet d'une pondération. L'énergie grise nécessaire à la production et à la destruction des matériaux de construction est également prise en considération. Certains matériaux, tel que le plomb ou le bois non certifié sont considérés comme critère éliminatoire de la procédure de requête. L'extension ECO au label Minergie ou Minergie-P est obtenue lorsque 80% des éléments analysés répond aux exigences. Minergie-ECO a fait l'objet d'une requête pour 5 bâtiments Minergie et 3 bâtiments Minergie-P.

Le prix actuel de l'énergie ainsi que les soucis quant à son approvisionnement futur justifient pleinement un engagement pour une construction durable répondant au standard Minergie. Le programme d'aides financières cantonal des investissements dans le domaine de l'énergie prévoit une contribution forfaitaire de Fr. 5'000.– pour les constructions Minergie et de Fr. 13'000.– pour les constructions Minergie-P d'habitats individuels. Pour les autres catégories, le programme est disponible sur le site [www.jura.ch](http://www.jura.ch).

## Renseignements

RCJU, Service des transports et de l'énergie  
Francis Jeannottat,  
Délégué à l'énergie  
Rue des Moulins 2  
2800 Delémont  
[francis.jeannottat@jura.ch](mailto:francis.jeannottat@jura.ch)